

Direction Adjointe du Budget Service du Budget 0413312525

RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 13 OCTOBRE 2023 SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL RAPPORTEUR(S) : M. Yves MORAINE

OBJET: Budget principal - Décision modificative numéro 2 pour l'exercice 2023.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Rouches-du-Rhône, sur

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux Finances, soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

Le 9 décembre 2022, l'Assemblée départementale a procédé à l'adoption de son budget primitif (BP) pour l'exercice 2023. Ce dernier a été amendé par la décision modificative (DM) n°1 le 23 juin dernier. Il convient désormais d'examiner les données relatives à la DM n°2 pour l'exercice 2023.

Toute opérations confondues, les chiffres de cette DM en crédits réels sont les suivants (en K€):

Budget principal	Dépenses	Recettes	Total
Investissement	-99 776,2	-14 266,9	85 509,3
Fonctionnement	24 364,0	21 823,5	-2 540,5
Total	-75 412,2	7 556,6	82 968,8

Les mouvements en autorisations de programmes (AP) sont de 14,7 M€ et ceux des autorisations d'engagement (AE) de seulement 36 K€.

La variation des dépenses de fonctionnement en DM2 représente 1 % des crédits inscrits 2023. En investissement, l'ajustement est de -10,7 %.

Sur cette base, l'emprunt d'équilibre doit être réduit de 83 M€, soit un total inscrit de 307,1 M€ après DM2.

Je vous propose à présent de détailler ces différents mouvements, en section de fonctionnement (I), en section d'investissement (II), puis d'examiner les mesures diverses (III).

I - La section de fonctionnement

Le total général des dépenses de fonctionnement est de 24,4 M€. Les recettes varient de 21,8 M€.

A – Les dépenses

Le secteur solidarité

Les dépenses de ce secteur sont en hausse de 7,7 M€.

Le secteur de l'enfance et de la famille est ajusté de 7,1 M€ et celui des personnes du bel âge de 6,2 M€. Cette revalorisation est essentiellement liée à des mesures salariales (convention collective de la branche d'aide à domicile, accroissement du tarifs horaire, revalorisation du SMIC, impact de la loi relative à la rémunération des assistants familiaux, revalorisation de 50 € mensuel des salaires des assistants familiaux depuis le 1er janvier 2023, ...).

Concernant la politique des personnes handicapées, la prestation de compensation du handicap (PCH), en particulier sur le secteur enfants, enregistre également un besoin complémentaire de 2,7 M€.

Le secteur de l'insertion professionnelle propose une réduction de crédits de 8 M€. Le montant des allocations mensuelles versées aux bénéficiaires du RSA faiblit depuis le début de l'année. Le nombre d'allocataires est passé de 64 005 en janvier 2023 à 62 143 en août. Les besoins annuels sont donc révisés à hauteur de 465,7 M€ (-8 M€).

D'autres diminutions marginales sont proposées pour un total inférieur à 0,4 M€. Elles concernent les politiques du logement et FSL ainsi que les maisons départementales de la solidarité. Il s'agit d'ajustements de crédits liés aux perspectives de réalisations des projets.

Les secteurs de l'équipement et de l'aménagement du territoire

La DM2 voit une diminution dans ces domaines de 1 M€ qui correspondent à un simple ajustement aux perspectives de réalisations. Notamment, dans le secteur patrimoine, une réduction de crédits de 0,6 M€ est proposée. Elle est en particulier liée à l'ajustement des besoins au titre des locations modulaires dans les collèges.

Le secteur cadre de vie

La DM2 inclut une revalorisation de 1 M€.

Au sein du secteur de la jeunesse, l'ajustement est de 0,5 M€ en faveur du dispositif carte « Cjeune ». Il correspond au niveau de consommation prévu en 2023.

Dans le domaine de la culture, une revalorisation de 0,5 M€ est également proposée en faveur du dispositif « Provence en scène » (+0,2 M€) et des subventions en faveurs des communes (+0,3 M€).

Le secteur du développement du territoire

Dans le cadre du plan de relance post-covid, le Département avait souhaité accompagner Provence tourisme pour mener à bien cette action. Ce partenariat financier fait l'objet d'un solde de subvention à verser de 0,6 M€ qu'il convient d'inscrire. D'autres ajustements sont également prévus dans ce secteur à hauteur de 0,1 M€.

Les moyens généraux

Le budget des moyens généraux hors ressources humaines (logistique, communication, sécurité...) est revalorisé, en valeur nette, de 0,9 M€.

Les finances

L'augmentation des charges en DM2 est de moins de 15 M€.

Un volume de dotations aux provisions de 14,1 M€ est nécessaire (Cf. rapport spécifique à la présente séance).

De même, dans le cadre de la suite des transferts de la compétence voirie à la métropole Aix-Marseille-Provence, issus des lois NOTRe et MAPTAM ainsi que des conventions ratifiées, une dotation complémentaire doit être versée. Cette dernière d'un montant de 1,1 M€ correspond à la gestion des 61,4 Km de routes départementales situées en dehors du Territoire Marseille-Provence effectivement transférés au 1 er juillet 2023.

B - Les recettes

Les ajustements représentent +21,8 M€, essentiellement dans les domaines finances et solidarités, dont les principaux mouvements sont décrits cidessous.

Pour le secteur finances, les inscriptions nouvelles sont de plus de 17,5 M€.

Les provisions sont ajustées par des opérations de reprises de 14,1 M€ (Cf. rapport spécifique à la présente séance). Les recettes de CNSA à percevoir au titre du soutien financier des SAAD sont revalorisées de 12,8 M€. En matière de fiscalité directe, les compléments sont de 1,8 M€, dont 1,4 M€ de frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Concernant le volet fiscalité indirecte, le produit de fraction de TVA est réduit de 4,1 M€ pour tenir compte d'une notification négative au titre du produit 2022. Les recettes de DMTO, en recul depuis le début de l'année et fort des inquiétudes des observateurs, sont diminuées de 27 M€ et est ainsi ramenées à 540 M€ au titre de l'année 2023. La taxe sur les conventions d'assurance présente en revanche une dynamique qu'il convient d'intégrer. Le produit est proposé en augmentation de 14 M€. De même, compte tenu du rythme d'encaissement constaté, le produit attendu de taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) est réévalué de 2,2 M€.

Dans le domaine de la solidarité, les revalorisations s'élèvent à 2,9 M€.

Dans le secteur des personnes du bel-âge, les recettes liées aux recouvrements sur bénéficiaires, tiers payant ou encore successions sont revalorisés de 2,6 M€. Le remboursement des chèques emploi service universel non consommés sur les dispositifs PCH ou d'insertion est majoré de

2,2 M€. Dans le secteur de l'enfance, des régularisations de recette sont inscrites pour 0,8 M€. En revanche, compte tenu de la fin annoncée du plan pauvreté au 31 décembre 2023, les recettes d'Etat attendues doivent être réduites de 3,2 M€.

Enfin, un certain nombre d'inscriptions complètent les recettes fonctionnement de cette DM2 (+1,4 M€): produits de contentieux, prise en notifications régularisations reçues, exceptionnels, ajustement des recettes au niveau des réalisations notamment dans les domaines du patrimoine, des ressource-humaines, de la culture...

II - La section d'investissement

La section d'investissement comprend une diminution de 100 M€ de crédits, une augmentation de près de 15 M€ d'AP, ainsi qu'une diminution des recettes de 14,3 M€.

A - Les dépenses

Au niveau des crédits, le point sur les différents calendriers de travaux permet réajustements (redéploiements, nombre de augmentations). Les réductions de crédits proposées représentent 109,8 M€. Par ailleurs certains programmes font l'objet d'abondement (10 M€). Ainsi, globalement, les mouvements sont de -99,8 M€.

Parmi les principaux correctifs de programmes, les finances font l'objet d'une réduction de 3.5 M€.

Cette dernière concerne le remboursement de la dette en capital. Autre correctif notable, dans le secteur du logement, une revalorisation de 5 M€ est inscrite. Elle correspond notamment à des besoins complémentaires pour le subventionnement de travaux réalisés par l'office public d'HLM 13 Habitat (3,5 M€) ainsi qu'une revalorisation en faveur du dispositif Provence Eco Rénov (+1,5 M€).

Ainsi, après DM2, les dépenses d'investissement hors dette s'élèvent à près de 533 M€ et les dépenses en capital à 93,5 M€.

Concernant les AP, il est procédé à l'ajustement du stock. Notamment, certaines AP font l'objet de réductions (-19,3 M€).

Parallèlement un accroissement des AP de 34 M€ est également prévu se décomposant ainsi :

- ajustement des programmes d'aides aux communes et de logement pour 21,9 M€ (contrats départementaux pour la transition écologique, FDADL, aide à la transition énergétique...);
- complément de travaux pour les collèges (7,6 M€) et divers bâtiments (1,5 M€).

Après DM2, compte tenu de l'ensemble de ces mouvements, le stock total d'AP s'élève à 6,5 milliards d'euros, dont environ 1,9 milliard d'euros restent à

financer.

B - Les recettes

Les mouvements enregistrés en recettes d'investissement représentent un flux de -14,3 M€.

Les produits de cessions immobilières sont ajustés (-7,9 M€) compte tenu de décalages sur diverses opérations.

De même, certaines minorations sont également présentes : des recettes de fonds de concours et de subventions dans le domaine des travaux dans les collèges (-3,5 $M \in$) ainsi que dans le domaine routier (-1,4 $M \in$).

III - Les mesures diverses

Dans le cadre de cette DM2, le Département doit procéder à des régularisations comptables.

✓ Correction d'écritures comptables dans le cadre de la liquidation de la SAMENAR

Par délibération n°113 du conseil départemental du 23 juin 2022, le Département a, dans le cadre de la liquidation de la société SAMENAR, accepté le versement pour solde de 146 670,79 € et constaté la moins-value de 482 644,97 €. Toutefois le schéma comptable en écriture d'ordre alors retenu était erroné. Ce dernier doit donc être annulé à la présente décision modificative. Il sera constaté en fin d'année dans le cadre des écritures comptables réalisées lors des opérations de cessions.

✓ Dissolution du syndicat mixte ouvert « Provence – Alpes- Côte d'Azur très haut débit » (SMOPACA THD)

Lors de la présente séance du conseil départemental un rapport spécifique est présenté concernant l'approbation des modalités de dissolution du SMO PACA THD.

Le schéma d'écriture comptable proposé a pour conséquence notamment de modifier le résultat constaté 2022 en section de fonctionnement de 251 673,29 €, ainsi que celui de la section d'investissement de 205 405,34 €.

Ainsi, à l'issue de cette DM2, les résultats reportés du budget général seront de 60 M€ en section de fonctionnement et 205 K€ en section d'investissement.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil départemental de prendre la délibération ci-après.

La Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône

Martine VASSAL



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 13 OCTOBRE 2023

RAPPORTEUR(S): M. Yves MORAINE

OBJET: Budget principal - Décision modificative numéro 2 pour l'exercice 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi treize octobre à neuf heures trente, le Conseil départemental s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Mme Martine VASSAL.

Présent(s):

Mme Martine VASSAL, M. Martial ALVAREZ, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Julie ARIAS, Mme Sabine BERNASCONI, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Sophie CAMARD, Mme Laure-Agnès CARADEC, Mme Corinne CHABAUD, M. Frédéric COLLART, Mme Sandrine D'ANGIO, M. Lionel DE CALA, Mme Alison DEVAUX, M. Sylvain DI GIOVANNI, Mme Judith DOSSEMONT, M. Cédric DUDIEUZERE, M. Gérard FRAU, Mme Audrey GARINO, M. Gérard GAZAY, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO, M. Jacky GERARD, Mme Magali GIORGETTI, M. Vincent GOYET, Mme Mandy GRAILLON, M. Hervé GRANIER, Mme Valérie GUARINO, M. Yannick GUERIN, M. Sébastien JIBRAYEL, Mme Nicole JOULIA, M. Azad KAZANDJIAN, M. Anthony KREHMEIER, M. Lucien LIMOUSIN, M. Richard MALLIE, M. Arnaud MERCIER, Mme Danielle MILON, Mme Véronique MIQUELLY, M. Yves MORAINE, M. Yannick OHANESSIAN, M. Henri PONS, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, M. Denis ROSSI, Mme Anne RUDISUHLI, M. Thierry SANTELLI, Mme Amapola VENTRON, M. Yves VIDAL.

Absent(s):

Mme Samia GHALI.

Donne(nt) pouvoir:

Mme Agnès AMIEL à M. Hervé GRANIER, Mme Nouriati DJAMBAE à Mme Magali GIORGETTI, M. Patrick GHIGONETTO à Mme Danielle MILON, M. Eric LE DISSES à M. Richard MALLIE, M. Benoît PAYAN à M. Anthony KREHMEIER, M. Jean-Marc PERRIN à Mme Valérie GUARINO, Mme Nora PREZIOSI à M. Denis ROSSI, Mme Josette SPORTIELLO à M. Sébastien JIBRAYEL.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 13 OCTOBRE 2023

RAPPORTEUR(S): M. Yves MORAINE

<u>OBJET</u>: Budget principal - Décision modificative numéro 2 pour l'exercice 2023.

Vu le code général des collectivités territoriales, Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni à l'Hôtel du Département le 13 octobre 2023, le quorum étant atteint, Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé:

- d'adopter la présente décision modificative n°2 et ses annexes au titre du budget général,
- de procéder à la réduction de l'emprunt d'équilibre figurant au chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées » à hauteur de 82 968 801,23 €,
- d'acter la modification des résultats suite à la liquidation du syndicat mixte ouvert Provence-Alpes-Côte d'Azur très haut débit conformément au rapport,
- d'adopter les variations, créations, ajustements, clôtures et affectations d'autorisations de programme et d'engagements prévus au présent budget conformément aux tableaux annexés,
- de préciser que le budget est adopté, sans vote formel par chapitre, selon la maquette budgétaire M52 par nature.

Adopte à la majorité

Pour : 51

Mme Martine VASSAL, M. Martial ALVAREZ, Mme Agnès AMIEL, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Julie ARIAS, Mme Sabine BERNASCONI, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Sophie CAMARD, Mme Laure-Agnès CARADEC, Mme Corinne CHABAUD, M. Frédéric COLLART, M. Lionel DE CALA, Mme Alison DEVAUX, M. Sylvain DI GIOVANNI, Mme Judith DOSSEMONT, M. Gérard GAZAY, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO, M. Jacky GERARD, M. Patrick GHIGONETTO, M. Vincent GOYET, Mme Mandy GRAILLON, M. Hervé GRANIER, Mme Valérie GUARINO, M. Yannick GUERIN, M. Sébastien JIBRAYEL, Mme Nicole JOULIA, M. Azad KAZANDJIAN, M. Anthony KREHMEIER, M. Eric LE DISSES, M. Lucien LIMOUSIN, M. Richard MALLIE, M. Arnaud MERCIER, Mme Danielle MILON, Mme Véronique MIQUELLY, M. Yves MORAINE, M. Yannick OHANESSIAN, M. Benoît PAYAN, M. Jean-Marc PERRIN, M. Henri PONS, Mme Nora PREZIOSI, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, M. Denis ROSSI, Mme Anne RUDISUHLI, M. Thierry SANTELLI, Mme Josette SPORTIELLO, Mme Amapola VENTRON, M. Yves VIDAL.

Contre: 4

Mme Nouriati DJAMBAE, M. Gérard FRAU, Mme Audrey GARINO, Mme Magali GIORGETTI.

Abstentions: 2

Mme Sandrine D'ANGIO, M. Cédric DUDIEUZERE.

Pour la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône et par délégation

Nathalie TARRISSE

Annexe 1: TABLEAU DES MOUVEMENTS D'AFFECTATION A LA DM2 2023

AUTORISATIONS DE PROGRAMME

	SITUATION DE L'AP				SITUATION DE L'AFFECTA			CTATION		
Direction	Millésime et numéro d'AP	Imputation budgétaire	Millésime et numéro d'opération	Libellé d'opération	Montant d'AP avant DM2 2023	Flux DM2 2023	Montant d'AP après DM2 2023	Part affectée avant DM2 2023	Mouvements d'affectations DM2 2023	Affectations après DM2 2023
DRP	2015-13005AE	23-621-23151	2015-1012309	Requalification de la RD570N entre Arles et Graveson	9 415 753,05	- 625 000,00	8 790 753,05	9 415 753,05	- 625 000,00	8 790 753,05
DRP	2023-10083AQ	204-621-204142	2023-1015880	Subventions et fonds de concours à verser aux communes 2023	356 500,00	625 000,00	981 500,00	356 500,00	625 000,00	981 500,00
DME	2022-32012A	23-738-231318	2022-1015693	Maintenance bâtiments domaines départementaux	349 238,00	250 000,00	599 238,00	349 238,00	250 000,00	599 238,00
DAC	2004-14008A	20-0202-2031	2014-1012043	ARENC - Mise à niveau des installations techniques	105 000,00	- 2 946,42	102 053,58	105 000,00	- 2 946,42	102 053,58
DAC	2004-14007A	20-0202-2031	2011-1004237	Archives Marseille	330 000,00	300 000,00	630 000,00	330 000,00	300 000,00	630 000,00
DAC	2004-14010A	20-0202-2031	2018-1013883	UFS Lambesc	190 000,00	80 000,00	270 000,00	190 000,00	80 000,00	270 000,00
DAC	2004-14011A	20-50-2031	2014-1011692	MDS Calmette et Guérin à Aix	230 000,00	- 100 088,86	129 911,14	230 000,00	- 100 088,86	129 911,14
DAC	2004-14011A	23-50-231313	2014-1011692	MDS Cannette et Guerin à Aix	1 750 406,20	- 488 669,18	1 261 737,02	1 750 406,20	- 488 669,18	1 261 737,02
DAC	2004-14013A	23-11-231318	2016-1012893	Condemnated In Demondration	5 740 000,00	430 000,00	6 170 000,00	5 740 000,00	430 000,00	6 170 000,00
DAC	2004-14013A	23-11-238-4	2016-1012893	Gendarmerie de La Roque d'Anthéron	560 000,00	- 430 000,00	130 000,00	560 000,00	- 430 000,00	130 000,00
DAC	2004-14013A	23-11-231318	2019-1013943	Condemned Scied Medicals Con-	11 235 000,00	5 000,00	11 240 000,00	11 235 000,00	5 000,00	11 240 000,00
DAC	2004-14013A	23-11-237-4	2019-1013943	Gendarmerie Saint-Martin de Crau	5 000,00	- 5 000,00	-	5 000,00	- 5 000,00	-
DAC	2004-14014A	20-221-2031	2012-1010959		2 679 920,75	- 280 000,00	2 399 920,75	2 679 920,75	- 280 000,00	2 399 920,75
DAC	2004-14014A	23-221-231312	2012-1010959	Collège Versailles - Marseille	22 971 000,00	746 685,75	23 717 685,75	22 971 000,00	746 685,75	23 717 685,75
DAC	2004-14014A	23-221-238-4	2012-1010959		929 000,00	- 466 685,75	462 314,25	929 000,00	- 466 685,75	462 314,25
DAC	2004-14033A	20-0202-2031	2016-1012894	Di tatan	120 000,00	- 23 788,53	96 211,47	120 000,00	- 23 788,53	96 211,47
DAC	2004-14033A	23-0202-231314	2016-1012894	Phare culturel ABD	1 947 740,00	- 87 365,39	1 860 374,61	1 947 740,00	- 87 365,39	1 860 374,61
DAC	2005-15030A	20-738-2031	2015-1012327	D (1 1 C (D T D 1 1)	80 000,00	- 1 831,33	78 168,67	80 000,00	- 1 831,33	78 168,67
DAC	2005-15030A	23-738-231318	2015-1012327	Bastide de Saint-Pons La Blancherie	685 500,00	- 112 534,89	572 965,11	685 500,00	- 112 534,89	572 965,11
DAC	2005-15030A	20-738-2031	2022-1015786	Réhabilitation ancienne auberge de Pichauris	80 000,00	280 000,00	360 000,00	80 000,00	280 000,00	360 000,00
DAC	2008-18012A	20-621-2031	2016-1012739	P. (17.1.0° (M.)	670 000,00	- 450 000,00	220 000,00	670 000,00	- 450 000,00	220 000,00
DAC	2008-18012A	23-621-231318	2016-1012739	Parc automobile de Saint-Menet	4 940 000,00	450 000,00	5 390 000,00	4 940 000,00	450 000,00	5 390 000,00
DAC	2012-22026A	23-12-231318	2016-1012890	GDG All A	5 096 000,00	50 000,00	5 146 000,00	5 096 000,00	50 000,00	5 146 000,00
DAC	2012-22026A	23-12-238-4	2016-1012890	CDS Allauch	650 000,00	- 50 000,00	600 000,00	650 000,00	- 50 000,00	600 000,00
DAC	2012-22026A	20-12-2031	2017-1013372	CDC C/	678 500,00	40 000,00	718 500,00	678 500,00	40 000,00	718 500,00
DAC	2012-22026A	23-12-238-4	2017-1013372	CDS Sénas	380 000,00	- 40 000,00	340 000,00	380 000,00	- 40 000,00	340 000,00
DAC	2012-22026A	20-12-2031	2023-à créer	CDS Fuveau	-	100 000,00	100 000,00	-	100 000,00	100 000,00
DAC	2023-33006A	20-221-2031	2023-1016115	an a · w ·	753 093,20	50 000,00	803 093,20	753 093,20	50 000,00	803 093,20
DAC	2023-33006A	23-221-2317312	2023-1016115	Collège Chenier - Marseille	5 838 091,72	1 000 000,00	6 838 091,72	5 838 091,72	1 000 000,00	6 838 091,72
DAC	2023-33006A	23-221-2317312	2023-1016127	Collège Les Amandeirets - Châteauneuf les Martigues	26 819 502,31	5 770 000,00	32 589 502,31	26 819 502,31	5 770 000,00	32 589 502,31
DAT	2023-10258AC	204-928-20422	2023-1015996	Stockage 2023	150 000,00	136 000,00	286 000,00	150 000,00	136 000,00	286 000,00
DAT	2023-10489Z	204-928-20422	2023-1016004	SCP 2023	300 000,00	- 136 000,00	164 000,00	300 000,00	- 136 000,00	164 000,00
DFEN	2023-10225B	21-12-2182	2023-1016220	Acquisitions engins forestiers	-	500 000,00	500 000,00	-	500 000,00	500 000,00
DSG	2023-10009P	21-0202-2182	2023-1015559	- -	95 000,00	- 50 000,00	45 000,00	95 000,00	- 50 000,00	45 000,00
DSG	2023-10009P	21-0202-2188	2023-1015559	Achat et équipement véhicules spéciaux	15 000,00	- 15 000,00	-	15 000,00	- 15 000,00	-
DSG	2023-10009P	23-0202-23182	2023-1015559		300 000,00	25 000,00	325 000,00	300 000,00	25 000,00	325 000,00
DSG	2023-10009Q	21-0202-2188	2023-1000012	Achat et équipement des véhicules	60 000,00	83 000,00	143 000,00	60 000,00	83 000,00	143 000,00
DSG	2023-10272H	21-0202-2188	2023-1000575	Matériel + mobilier + médical + audio + électroménager	425 000,00	- 105 000,00	320 000,00	425 000,00	- 105 000,00	320 000,00
DSIUN	2023-14050G	20-0202-2031	2023-1013511	Infrastructure réseaux, télécom et serveur 2023	3 154 000,00	605 000,00	3 759 000,00	3 154 000,00	605 000,00	3 759 000,00
Total génér	al AP				110 084 245,23	8 055 775,40	118 140 020,63	110 084 245,23	8 055 775,40	118 140 020,63



Délibéré par le Conseil Départemental réuni en session, à Marseille, le 13 octobre 2023 Les membres du Conseil Départemental

M. Martial ALVAREZ	NATION A TO 30 ANAIGI	
IVI. IVIARTIAI AEVAREZ	Mme Agnès AMIEL	
Mme Martine AMSELEM	Mme Laurence ANGELETTI	
Su =		
Mme Julie ARIAS	Mme Sabine BERNASCONI	
	Me î	
M. Cyrille BLINT	Mme Béatrice BONFILLON CHIAVASSA	
Mme Marie-Pierre CALLET	Mme Sophie CAMARD	
	S- Camard	



Mme Laure-Agnès CARADEC	Mme Corinne CHABAUD		
	bebaud		
M. Frédéric COLLART	Mme Sandrine D'ANGIO		
	S. Daugh		
M. Lionel DE CALA	Mme Alison DEVAUX		
	Alabamo		
M. Sylvain DI GIOVANNI	Mme Nouriati DJAMBAE		
Mme Judith DOSSEMONT	M. Cédric DUDIEUZERE		
Mouselle			



Mme Hélène GENTE-CEAGLIO
Jour
Hours .
Mme Samia GHALI
Mme Magali GIORGETTI
PINV)
Mme Mandy GRAILLON



14 1/1/ 01/140/11/0
Mme Valérie GUARINO
M. Sébastien JIBRAYEL
M. KAZANDJIAN Azad
M. Eric LE DISSES
M. Richard MALLIE



M. Arnaud MERCIER	Mme Danielle MILON
Mme Véronique MIQUELLY	M. Yves MORAINE
Huly	
M. Yannick OHANESSIAN	M. Benoît PAYAN
Oleus	
M.Jean-Marc PERRIN	M. Henri PONS
Mme Nora PREZIOSI	Mme Marine PUSTORINO
	345



M. Didier REAULT	M. Denis ROSSI
Mme Anne RUDISUHLI	M. Thierry SANTELLI
H. Pull.	
Mme Josette SPORTIELLO	Mme Martine VASSAL
Mme Amapola VENTRON	M. Yves VIDAL
	OH TO